



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 99092

Texte de la question

M. Guénaél Huet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès aux soins pour les Français les moins fortunés. La moitié des Français les plus pauvres (ceux qui appartiennent à un ménage dont le revenu mensuel est inférieur à 1 200 euros) a déjà renoncé ou repoussé une consultation chez le dentiste, soit un bond de 22 points par rapport à 2008. Dans les foyers modestes, 64 % indiquent avoir eu des difficultés au moment de payer des actes médicaux mal remboursés par la sécurité sociale. 53 % des ménages modestes ont des problèmes pour financer une mutuelle santé et 48 % d'entre eux n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation saine. Sur l'ensemble des Français interrogés pour l'étude du Secours populaire, 68 % estiment que les inégalités en matière d'accès à la santé se sont aggravées au cours des dernières années. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour que l'accès aux soins, d'un point de vue financier, soit facilité aux personnes modestes.

Données clés

Auteur : [M. Guénaél Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99092

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8259

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)